

## CR CONSEIL DE PROMOTION DES INSPECTEURS STAGIAIRES N°2 du 3 mars 2021

*Après un rapide tour de table effectué par Monsieur Ramir, la parole a été donnée à notre nouveau directeur, Monsieur Giraud, qui bien qu'il ait d'autres obligations ce jour, a tenu à nous exprimer quelques mots. Il est très heureux de sa nomination et est très satisfait du travail et de l'engagement de chacun des acteurs de cette scolarité dans ce contexte si particulier. Il souligne que ce conseil de promotion est indispensable vu la période que nous traversons.*

Après la lecture des déclarations liminaires, Monsieur Giraud a souligné la richesse des éléments soulevés et a précisé que certains points seront étudiés lors du comité technique qui aura lieu le 25 mars 2021.

Il laisse enfin la parole à Monsieur Ramir et aux autres membres de la direction.

### I) CAMPAGNE D'APPELS EFFECTUÉS AUPRÈS DES STAGIAIRES

Il ne s'agissait pas d'un sondage mais bien de définir le ressenti des stagiaires tant sur le plan pédagogique que psychologique. 98 % des stagiaires ont pu être contactés, et beaucoup ont pu exprimer des difficultés sur différents aspects (isolement, mal être, difficultés pédagogiques).

La possibilité de faire revenir les stagiaires en difficulté ou la mise en place d'un système bimodal ne sont pas écartés, sur la base du volontariat. Toutefois la jauge de 5 stagiaires par classe limitera ce dispositif, la priorité étant de veiller à notre sécurité sanitaire. Les stagiaires en difficulté seront donc prioritaires. Les modalités sont toujours à l'étude, mais il est évident qu'il existe une forte incertitude sur la faisabilité de ce dispositif. Bien que nous réclamions une visibilité à faible échéance, Monsieur Ramir affirme que cela leur est impossible.

### II) MISE EN PLACE DE SOUTIEN POUR LES STAGIAIRES EN DIFFICULTÉ

Il s'agit de maintenir une continuité dans la formation. Du soutien collectif ou individuel peuvent être mis en place.

➤ **Pour la CGT**, au vu du temps très restreint entre l'évaluation formative et l'évaluation sommative, il est impératif de mettre en place du soutien immédiatement sur la base du volontariat, en s'appuyant entre autre sur les chargés d'enseignement à même de détecter des stagiaires en difficulté.

La direction ne s'oppose pas à cette solution mais souligne que cela ne doit pas déboucher sur des groupes trop importants. En effet, le soutien n'a d'intérêt que s'il est ciblé.

Concernant la suppression de l'oral individuel, cette décision doit permettre de détendre du calendrier (et non un allègement du contenu pédagogique) en offrant des temps d'autonomie plus nombreux, indispensables à la bonne assimilation des enseignements.

➤ **Pour la CGT**, la mise en place de ces TTA, appréciés par les stagiaires qui commençaient à se sentir acculés, doit se généraliser à l'avenir avec la libération de 3 demi-journées libérées afin de permettre des temps de respiration et d'assimilation pour les futures promotions.

Les TTA doivent être l'occasion de temps de reformulation de certains cours, plus difficiles ou moins compris. Le ciblage de ces séances demeure complexe au vu du déploiement du tout distanciel.

# COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

## III) SUITE DE LA SCOLARITÉ

La direction s'est enfin prononcée sur les prochaines semaines à venir. Les stagiaires qui ne le souhaitent pas ne seront pas amenés à revenir dans leur établissement d'enseignement.

Monsieur Ramir s'est engagé à ce qu'une communication écrite soit effectuée prochainement dans ce sens. La restitution des cartes de cantine, parking et autres pourra se faire par voie postale.

Suite à la suppression de l'oral individuel, le nombre d'UC à valider est passé de 9 à 8. Malgré la demande de la CGT, la direction maintient l'obligation de valider au moins 1 UC sur le socle et au moins 1 UC sur le bloc.

Pour l'ENFiP cela n'aurait pas de sens de valider la scolarité sans valider le bloc de nos futures missions.

➤ **Pour la CGT**, malgré le message rassurant de la direction, les enseignements du socle et du bloc étant intimement liés, cette obligation de valider une UC du bloc ne fait que générer du stress pour les stagiaires et les maintiens dans une situation inconfortable.

La direction a rappelé que tous les stagiaires avaient validé au moins 1 UC sur le bloc et la très grande majorité ont validé toutes les UC évaluées jusqu'à présent (802 stagiaires). Pour elle, ces évaluations ne doivent pas être anxiogènes et « occuper tout l'espace », l'ENFiP étant un lieu de formation et non d'évaluation.

➤ **Pour la CGT**, cette formation est loin d'être professionnalisante, pour preuve la maintien du caractère probatoire du stage à venir malgré une formation « moins-disante » au vu du contexte sanitaire.

## IV) ORAL COLLECTIF

**Pour la CGT**, la disparité de traitement entre les groupes, avec des temps de parole allant de 20mn à beaucoup plus... a entraîné un traitement inégal entre les stagiaires.

L'ENFiP a rappelé que malgré ces différences de traitement, un travail de cadrage a été effectué en amont et en aval de l'épreuve. Estimant ainsi que ces problématiques n'ont eu aucune incidence sur les notes.

De plus, elle se félicite de la réussite de cette épreuve, réalisée pour la première fois en distanciel, ce qui peut expliquer son aspect perfectible. Seul 2,78 % de la promotion a obtenu le résultat en cours d'acquisition (24 stagiaires). Ces élèves auront un retour avec les membres de leur jury pour définir ce qui n'a pas fonctionné dans leur exposé afin de valider cette UC lors de la session de rattrapage.

## V) ÉVALUATIONS DE COMPÉTENCES BLOC

**Pour la CGT**, cette épreuve arrivant très prochainement, il est urgent d'en connaître le formalisme. QCM, rédaction, manipulation d'applicatifs avec les problèmes informatiques que nous connaissons... et pourtant, le déroulement de cette épreuve est encore à l'étude. A ce stade un seul format sera proposé et qu'il n'est pas envisagé de manipulation d'applications.

L'évaluation formative a été décalée afin de donner un temps supplémentaire d'assimilation aux stagiaires.

Cependant, la CGT s'étonne que l'évaluation sommative ait été avancée du lundi 12 avril au vendredi 9 avril, privant ainsi les stagiaires d'un temps de révision supplémentaire.

Selon la direction, cette décision est née d'une longue réflexion qui tient compte d'une variété de paramètres (délai de correction, contrôle interne, situation personnelle de certains stagiaires, ...).

L'évaluation sommative aura donc bien lieu le vendredi 9 avril au matin.

## VI) NOTE DE CADRAGE DU STAGE

Aucun élément de calendrier n'a été communiqué quant à sa publication.

Mais l'ENFiP s'est voulu rassurante et précisant que la dite note devrait souligner le caractère très particulier de cette scolarité, notamment le fait que le niveau de formation n'est pas celui qu'il devrait être du fait du contexte.

Les chefs de service seront tenus donc à la plus grande vigilance.

Il ne sera pas question d'être opérationnels lors du stage mais de démontrer une aptitude à progresser dans les missions et à évoluer dans le collectif de travail.

Cette note sera accompagnée d'un guide élaboré par l'ENFiP afin d'aider notre chef de service à établir un programme de formation.

Le stage s'inscrit dans la continuité d'un programme de formation. Chaque stagiaire devra avoir un tuteur et un professeur référent de l'ENFiP qui servira d'« interface » entre la scolarité et le stage.

Les stagiaires ne devront pas être écartés du télétravail et pourront en bénéficier selon les pratiques du service, même si pour des raisons évidentes, le présentiel restera à privilégier.

Deux rapports seront établis et communiqués au stagiaire par le chef de service, un intermédiaire et un définitif.

# COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

La période probatoire se terminera par la tenue d'une Commission d'évaluation de compétences, afin de proposer les stagiaires à la titularisation et enfin la Commission Administrative Paritaire statuera en août.

Les dates d'interruption de scolarité sont des dates fixes et ne peuvent pas être modifiées par le chef de service. Pendant la durée de stage, la quotité de travail sera de 35h/semaine. Les horaires variables concernent les stagiaires à compter de leur titularisation à savoir le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

➤ **Pour la CGT**, il est urgent que les stagiaires connaissent précisément le déroulement de leur futur stage. A contrario l'ENFiP devra s'assurer que l'ensemble des directions d'accueil ainsi que les chefs de service ou seront positionnés les stagiaires aient pris connaissance de cette fameuse note et feront bien preuve de bienveillance au vu du contexte actuel et de la piètre qualité de la formation.

## VII) QUESTIONS DIVERSES

➤ La restitution des logements de l'ARENFiP (Clermont) donnera sûrement lieu à un déplacement du stagiaire, même si un confinement est prononcé.

➤ L'autorisation de rendre les logements de l'ALS a été donné par le bureau RH2C. Cela représente un coût pour l'association.

Pour les repentants des stagiaires, de la souplesse doit être apportée à la règle du « un mois commencé, un mois dû » pour les stagiaires n'ayant pas pu rendre leur logement avant fin février. Madame Cartier invite les stagiaires à se rapprocher de RH2C pour ce genre de problématiques.

➤ Monsieur Jouffret rappelle que normalement lorsque l'on souhaite un logement on choisit l'établissement de Clermont. Noisiel fait l'effort de fournir des logements malgré tout, par conséquent les stagiaires ne doivent pas tenir rigueur à l'ENFiP de la gestion des logements. Madame Cartier souligne son étonnement face au comportement de certains stagiaires sur ce sujet...

➤ Les frais de changement de résidence ne peuvent se faire qu'après la titularisation. Le délai de procédure est donc long par définition. Toutefois, Monsieur Ramir s'engage à ce que les équipes fassent preuve de davantage d'anticipation du fait des difficultés financières liées au contexte-covid.

A plusieurs reprises, la CGT a interpellé le bureau RH2C sur cette question. La prise en charge des frais de changement de résidence à titularisation oblige les stagiaires à faire des avances de frais avant la prise en charge.

Le bureau RH2C s'est engagé à travailler sur cette question et à revenir vers les élus au plus vite.

La CGT a souligné le fait que les DNS ne jouaient pas toujours le jeu de positionner les entretiens en dehors des cours, bien que cela leur ait été spécifié par RH1C.

La CGT souligne à ce titre qu'il est difficile de caler un entretien lorsque nous ne connaissons pas notre planning suffisamment à l'avance. Les stagiaires se trouvent alors dans une situation très inconfortable.

Si les emplois du temps sont fournis sur 3 semaines à Clermont, à Noisiel les emplois du temps du lundi suivant n'étaient toujours pas disponibles mercredi matin. Suite à cette remarque, les emplois du temps étaient publiés dans les 10 minutes suivantes. Cela est donc possible...

➤ **La CGT** a interpellé la direction de l'ENFiP sur cette question d'entretien dans le cadre des recrutements au choix.

L'ENFiP aurait dû cadrer ces entretiens en demandant aux services recruteurs d'organiser des entretiens en visio ou à minima permettre aux stagiaires de s'y rendre en leur libérant du temps.

Pour la CGT cette question des entretiens dans le cadre des recrutements au choix est un sujet qui revient chaque année et qui n'a semble-t-il toujours pas trouvé de réponse.

➤ **La CGT** a demandé que l'indemnité de stage continue d'être versée aux stagiaires en tout distanciel après le mois de février. La direction n'est pas en mesure de répondre et va se renseigner sur ce point.

Concernant les demandes de dérogation sur les formations probatoires, les appréciations sont très restrictives. Pour l'ENFiP, Il convient de rejoindre l'unité de travail et le chef de service reste le plus apte à juger des aptitudes des stagiaires sur les missions.

Dans ce contexte, ces demandes sont étudiées avec une grande rigueur. La situation personnelle doit être très particulière.

En l'état actuel, l'ENFiP dispose de 8 demandes pour les IS : 1 acceptée, 4 rejets, et 2 demandes en attente, 1 démission.

➤ **Pour la CGT**, au vu des conditions sanitaires actuelles, les stagiaires doivent pouvoir s'ils le souhaitent effectuer leur stage au plus proche de chez eux.